

**Pour être valable, cette procuration devra être en possession de SOLVAC SA
au plus tard le mercredi 2 mai 2018**

P R O C U R A T I O N

Je soussigné(e)

Propriétaire du nombre d'actions nominatives mentionnées ci-dessus de la société anonyme SOLVAC SA, dont le siège social est établi rue des Champs Elysées, 43 à 1050 Bruxelles, déclare donner pouvoir à :

Nom, Prénom :

Adresse :

ou, à défaut, à Monsieur Alex Dessalle,
chacun avec faculté de substitution,

NOTES :

Un actionnaire ne peut désigner qu'un seul mandataire, sauf les exceptions prévues à l'article 547bis du Code des Sociétés. Le mandataire ne doit pas nécessairement être actionnaire.

Il est recommandé de ne pas désigner comme mandataire le Président de l'Assemblée Générale, un Administrateur ou un parent, conjoint ou cohabitant légal d'un Administrateur de SOLVAC SA ni d'autres personnes pouvant se trouver en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 547bis, §4 du Code des Sociétés.

A. aux fins de me représenter à l'**Assemblée Générale Ordinaire** de SOLVAC SA qui aura lieu **le mardi 8 mai 2018 à 14h30**, rue de Ransbeek 310, 1120 Bruxelles et d'y voter en mon nom pour tous les points de l'ordre du jour.

A défaut de précision quant au sens du vote pour une ou plusieurs des décisions proposées ci-dessous ou si pour une raison quelconque les instructions données ne sont pas claires, veuillez considérer qu'il s'agit d'une instruction spécifique de voter en faveur de la/des proposition(s) de décision concernée(s).

1. Rapport de gestion de l'exercice 2017, y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire

2. Approbation du rapport de rémunération

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

POUR CONTRE ABSTENTION

3. Comptes consolidés de l'exercice 2017, Rapport du Commissaire

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2017 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de distribuer un dividende brut par action entièrement libérée de 5,02 EUR, sous déduction des acomptes versés respectivement les 25 août 2017 (2,88 EUR brut) et 28 décembre 2017 (2,14 EUR brut), ce dernier valant dès lors solde.

POUR CONTRE ABSTENTION

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2017

Il est proposé de donner décharge

aux Administrateurs

POUR CONTRE ABSTENTION

au Commissaire

POUR CONTRE ABSTENTION

en fonction durant l'exercice 2017 pour les opérations de cet exercice.

6. Conseil d'Administration – Renouvellement de mandats - Nominations

a) Les mandats de M. Bernard de Laguiche, du Baron François-Xavier de Dorlodot, de M. Jean-Patrick Mondron et de M. Marc-Eric Janssen arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée. Il est proposé de réélire successivement

M. Bernard de Laguiche

POUR CONTRE ABSTENTION

M. Jean-Patrick Mondron

POUR CONTRE ABSTENTION

M. Marc-Eric Janssen

POUR CONTRE ABSTENTION

comme Administrateurs pour une nouvelle période de 4 ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022.

b) Eu égard aux règles applicables en matière de limite d'âge, le mandat du Baron François-Xavier de Dorlodot ne peut être renouvelé. Il est proposé d'élire le

Baron Vincent de Dorlodot

POUR CONTRE ABSTENTION

comme Administrateur pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022.

c) Pour des raisons personnelles, M. Alain Semet ne souhaite pas poursuivre son mandat d'Administrateur qui vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2021. Il est proposé d'élire Mme Marion De Decker-Semet POUR CONTRE ABSTENTION comme Administrateur pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022.

d) Il est proposé de désigner

M. Jean-Patrick Mondron	POUR <input type="checkbox"/>	CONTRE <input type="checkbox"/>	ABSTENTION <input type="checkbox"/>
M. Marc-Eric Janssen	POUR <input type="checkbox"/>	CONTRE <input type="checkbox"/>	ABSTENTION <input type="checkbox"/>
le Baron Vincent de Dorlodot	POUR <input type="checkbox"/>	CONTRE <input type="checkbox"/>	ABSTENTION <input type="checkbox"/>
Mme Marion De Decker-Semet	POUR <input type="checkbox"/>	CONTRE <input type="checkbox"/>	ABSTENTION <input type="checkbox"/>

comme Administrateurs indépendants.

Je note que je serai représenté(e) à l'assemblée générale pour le nombre total d'actions inscrites à mon nom à la date d'enregistrement, le 24 avril 2018 à minuit.

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des Sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Code des Sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, de nouveaux points sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des Sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux points qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux points qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*).

B. de prendre part à toutes délibérations sur les objets portés à l'ordre du jour de cette assemblée, d'émettre tous votes, et passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence et autres documents ;

C. de faire en général tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat, promettant d'avance ratification.

Solvac est responsable du traitement des informations personnelles qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre de l'Assemblée conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données.

Ces informations seront utilisées afin d'analyser et de gérer les présences et le processus de vote relatifs à l'Assemblée, tel que décrit dans la convocation et seront transmis aux tiers qui aident à la gestion du processus de vote. Les actionnaires et les mandataires peuvent demander l'accès à et la modification des données fournies à Solvac en contactant Madame Sophie Ouwerx, Solvac SA, rue des Champs Elysées 43 – 1050 Bruxelles – Belgique (tél +32 2 639 66 30 / email : contact@solvac.be).

SOLVAC SA devra être en possession de la présente procuration, **dûment complétée et signée, le 2 mai 2018 au plus tard**. Elle peut lui être communiquée à l'attention de Solvac SA, Assemblée Générale :
par courrier à l'adresse rue de Ransbeek 310 à 1120 Bruxelles,
par voie électronique à l'adresse e-mail ag.solvac@solvac.be,
ou par fax au n° + 32 (0)2 264.37.67.

Fait à _____, le _____ 2018.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.